

Paris, le 10 décembre 2008

Adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF
Sur la rémunération des dirigeants sociaux des sociétés cotées

Le Conseil d'administration de PPR a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent toutes dans la démarche de gouvernement d'entreprise déjà mise en œuvre par la société et qui sera détaillée dans le rapport annuel sur les comptes de l'exercice 2008.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce à compter de l'exercice en cours.

Paris, December 10, 2008

PPR Board of Directors examined AFEP-MEDEF recommendations dated October 6, 2008, on the listed companies Executive Directors compensation.

It considers that all these recommendations are in line with the Corporate Governance approach already implemented within PPR, as will be released with the 2008 Annual Report.

Pursuant to the French Act of July 3, 2008 implementing Community Directive 2006/46/EC of June 14, 2006, the amended AFEP-MEDEF Corporate Governance Code is that to which the Company refers as from the current financial year in the report required by Article L. 225-37 of the French Commercial Code.



Société anonyme au capital de 506.116.516 €
Siège social : 10, avenue Hoche – 75008 Paris
552 075 020 PARIS